

Tentative de viol à Koula-Moutou

# Achille Alouko surpris nu dans la chambre de sa tante de 78 ans !

Styve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

**QU'EST-CE** qui a bien pu passer dans la tête d'Achille Alouko, pour qu'il commette un acte aussi ignominieux que celui de vouloir abuser de sa tante de 78 ans, la nommée Emilienne D. ? Difficile de le savoir pour l'instant. En tout cas, pas avant le procès de ce compatriote de 22 ans, interpellé mardi dernier par les agents du commissariat central de police de Koula-Moutou, qui l'ont présenté, deux jours plus tard, devant le procureur de la République.

Toujours est-il que, au regard des preuves à la charge du prévenu, le premier responsable du parquet n'a pas hésité à le déférer à la maison d'arrêt du chef-lieu de la province de l'Ogooué-Lolo. Mieux, le magistrat entend requalifier ce délit en crime, afin que l'inculpé soit mis à la disposition de la Cour criminelle de Franceville dans les tout prochains jours.

Les faits se déroulent au quartier Ménage, ce mardi 11 avril 2017. Il est environ 19 heures. La vieille Emilienne D. est tranquillement endormie dans sa chambre lorsqu'elle est soudainement réveillée par une présence humaine. Elle sent même un poids s'exercer sur son corps. Prise de panique, la septuagénaire se met à hurler, au point d'attirer l'attention de la maisonnée.

Nadia S., la nièce de 31 ans de la vieille femme, est la première à accourir pour



Photo : D.R

Achille Alouko affirme avoir agi sous l'effet de l'alcool.

voir ce qui arrive à sa tante. Elle est stupéfaite de trouver dans la pièce, son propre petit frère, Achille Alouko, à moitié nu. Le spectacle est si surréaliste pour Nadia qu'elle tombe dans les pommes.

Par la suite, les policiers du commissariat de Koula-Moutou, saisis de l'affaire, arrivent sur les lieux et procèdent à l'arrestation du mis en cause pour tentative de viol.

Lors de l'interrogatoire, le jeune homme brandit l'argument de l'état d'ébriété. Autrement dit, il était ivre

au moment des faits ! Inutile d'ajouter, après ce détail, qu'il a avoué. Sauf que sa première déclaration devant les flics est tout ce qui est de plus renversant : « Je ne sais pas ce qui m'est passé par la tête. Vu que j'avais fermement l'intention de faire l'amour avec ma tante. C'est précisément à cet instant que ma grande sœur a fait irruption dans la pièce... »

Il y a lieu, cependant, de se demander, si ce délinquant en était à sa première tentative, vu qu'il vivait dans la même maison avec sa

tante. A cet effet, les révélations pour le moins troublantes faites par Emilienne D. aux Officiers de police judiciaire (OPJ), mériteraient d'être scrutées soigneusement. La septuagénaire a, en effet, confié aux enquêteurs que ce n'est pas la première fois qu'elle serait victime de tels abus.

En effet, elle dit avoir interpellé la maisonnée, à plusieurs reprises, sur les viols à répétition qu'elle subissait, chaque fois qu'elle consommait des alcools. Mais personne n'au-

rait accordé du crédit à ses propos.

« Nous n'avons pas, pour l'instant, de quoi poursuivre le mis en cause, relativement aux déclarations de la victime. Aussi, le jeudi 13 avril dernier, l'avons-nous essentiellement déféré devant le procureur pour tentative de viol. Vu que le flagrant délit a été manifestement établi », indique-t-on du côté de la direction des enquêtes du commissariat de police.

L'instruction de cette affaire par le tribunal sera donc intéressante à suivre.

## Trafic de trophées d'animaux à Makokou

# Un braconnier présumé et son client à la maison d'arrêt

SCOM  
Libreville/Gabon

**L'ANTENNE** de la Police d'investigations judiciaires (Pij) de Makokou vient de mettre aux arrêts deux individus de nationalité gabonaise, Mauril Obame, 38 ans, et Jean Amane Ango, 54 ans. Le premier, pour détention et commercialisation des trophées d'espèces intégralement protégées: quatre défenses d'éléphants et six crânes de panthères. Le second en tant que client du braconnier présumé, qui appartiendrait à un vaste réseau de criminels fauniques disséminés dans la province de l'Ogooué-Ivindo. Présentés au procureur de la République, le mardi 18

avril dernier, Mauril et Jean ont été incarcérés à la maison d'arrêt locale.

Les faits, rapportés par la direction des enquêtes de l'unité spéciale des Forces de police nationale (FPN), sont les suivants: il y a deux ans, Mauril Obame organise, avec quelques compagnons, une expédition dans une forêt située à environ 11 km de Makokou, sur la route de Libreville. Au cours de cette partie de chasse, ils abattent deux éléphants. Mieux, à l'occasion d'autres descentes en brousse, ils trouvent des panthères prises au piège, qu'ils achèvent sans scrupules à l'aide de munitions de type chevrotine.

Informés de ce qu'ils sont dans le collimateur des Officiers de police judiciaire (OPJ) pour ces actes repré-

hensibles, les membres de l'organisation vont aussitôt disparaître des radars.

Mais c'est sans compter avec la dextérité des enquêteurs, qui mettent leur réseau d'indics en veille prolongée, afin de mettre un terme aux activités des braconniers présumés. Les flics ont dû cependant attendre le mercredi 12 avril dernier, pour voir leurs efforts récompensés, en interpellant Mauril Obame, cerveau présumé du groupe, dans un motel de Makokou.

Lors d'une perquisition à son domicile du Pk 11, les fins limiers saisis quatre pointes d'ivoire et six crânes de panthères. Jean Amane Ango, quant à lui, sera arrêté en possession d'une peau du félin, après avoir été dénoncé par Mauril.



Photo : D.R

Mauril Obame a été neutralisé après deux ans de cavale.

## Faits d'ailleurs

### Une femme sévèrement mordue par son chien

Une femme a été sévèrement mordue par son chien dans la commune de Saint-Léonard (France). En tentant de maîtriser le Golden retriever, l'un des membres de sa famille a également été mordu. Dans un état grave, la femme, les membres sévèrement touchés, a été conduite à l'hôpital. Dépêché sur place, un maître-chien n'est pas parvenu à attraper l'animal. Incontrôlable, celui-ci, maculé de sang, a réussi à sortir de la maison. Les gendarmes n'ont eu d'autres choix que de l'abattre.

### Une fillette de 4 ans sort indemne d'une fusillade

En Arizona (Etats-Unis), une fillette, âgée de 4 ans, patientait dans un salon de barbier lorsqu'une fusillade a éclaté devant un commerce voisin. La vitrine a éclaté mais, par miracle, l'enfant n'a pas été touchée par les balles. Conduite aux urgences, elle s'en est tirée avec de légères blessures. Deux suspects, Michael Hart, 23 ans, et Rafael Santos, 21 ans, ont été arrêtés.

### Il tabasse sa compagne pur avoir mal fait la cuisine et la vaisselle

La scène s'est produite dans l'agglomération de Rouen (France). Un homme s'est mis à rouer de coups de poings sa compagne parce que, selon lui, cette dernière avait mal fait la cuisine et mal fait la vaisselle. La victime a réussi à prendre la fuite du domicile familial avec ses enfants, avant d'appeler la police. Le suspect, âgé de 31 ans, a été interpellé puis placé en garde à vue pour violences volontaires aggravées.

### Un chauffeur de taxi violé

Deux jeunes hommes et une jeune femme ont pris un taxi, le 28 janvier, à Findlay (Etats-Unis). Durant la course, Cory Jackson, 20 ans, a sorti un couteau et l'a placé sous la gorge du chauffeur âgé de 29 ans. Brittany Carter en a profité pour abuser sexuellement le conducteur. Puis le trio a dépouillé la victime de 32 dollars, avant de prendre la fuite. Carter, déjà connue des services de police pour des affaires de drogue, a été inculpée d'abus sexuels. Jackson, qui faisait l'objet d'un mandat d'arrêt pour meurtre, est toujours activement recherché. Quant au troisième complice, il n'a pas été identifié.

Rassemblés par JNE